Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217603190-20250725-ARRETE-2025-09-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/07/2025
Publication : 28/07/2025

ADMINISTRATION GENERALE
Nos réf. : JL/GDP/CA N°2025-07 n°11

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN

MAIRIE DE GRAND-COURONNE

ARRETE DU MAIRE N°2025-09

PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE POUR ASSURER LA SUPPLEANCE DU MAIRE DANS LE CADRE DES CONGES D'ETE 2025

Le Maire de la commune de Grand Couronne,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-17 et L. 2122-7,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal et des délibérations en date du 5 juillet 2020 portant élection de Madame le Maire et des adjoints,

Vu la délibération fixant à 8 le nombre d'adjoints au maire en date du 5 juillet 2020,

Vu l'arrêté du Maire n°07-2020 portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur Fabrice RAOULT, Premier adjoint au maire,

Vu l'arrêté du Maire n°12-2020 portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur Prijo TIARCI, 7ème adjoint au maire,

Considérant qu'il convient d'assurer la suppléance de Madame le Maire qui sera absente du 28 juillet au 22 août 2025,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une délégation temporaire de signature au bénéfice d'adjoints, en raison notamment de l'absence de Madame le Maire, dans l'ordre du tableau,

ARRETE

ARTICLE 1er

Délégation temporaire de signature est donnée à Monsieur Prijo TIARCI, en qualité de 7ème adjoint au Maire, afin d'assurer la suppléance de Madame le Maire du lundi 28 juillet 2025 au dimanche 10 août 2025.

La signature de Monsieur Prijo TIARCI sur les actes pris dans le cadre de cette suppléance devra être précédée de la mention suivante :

.../...

Pour le Maire empêché et par délégation,
L'adjoint au Maire suppléant,

M. Prijo TIARCI
7ème adjoint au Maire.

ARTICLE 2

Délégation temporaire de signature est donnée à Monsieur Fabrice RAOULT, en qualité de Premier adjoint au Maire, afin d'assurer la suppléance de Madame le Maire du lundi 11 août 2025 au vendredi 22 août 2025.

La signature de Monsieur Fabrice RAOULT sur les actes pris dans le cadre de cette suppléance devra être précédée de la mention suivante :

Pour le Maire empêché et par délégation,
L'adjoint au Maire suppléant,

M. Fabrice RAOULT
Premier adjoint au Maire.

ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié, notifié aux intéressés et transmis à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime et à Monsieur le Trésorier principal.

ARTICLE 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire.

Fait à Grand-Couronne, le 23 juillet 2025.

Le Maire,

MAIRIE de GRAND-COURONNE (Seine-Maritime)

Julie LESAGE

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Compte tenu de sa publication le :
- De sa notification le :